

LETTRE DES CHAPELOUS



Premier semestre
2020

Conseil de révision en 1959 à Monestier-de-Clermont; Joseph Vallier nous raconte comment il a pris le chemin de l'agriculture...

Le mot du maire

Jacques POSTOLY

La fin de l'année 2019 et ce début 2020 ont vu des nouveautés dans notre commune :

- Au secrétariat.

Nous souhaitons la bienvenue à Carine Binétruy, nouvellement nommée sur le poste d'adjoint administratif à temps partiel, soit 7 heures/semaine. Ce qui permettra à Isabelle Banchet, notre secrétaire générale, d'avoir plus de temps pour les dossiers importants et urgents. Carine et Isabelle sont toutes les deux nos voisines puisqu'elles habitent Saint-Andéol.

Un autre changement au niveau du secrétariat : l'arrivée de *Cosoluce* ! Ce n'est pas un nouvel employé, mais un nouveau progiciel. *Cosoluce* développe des logiciels à destination des collectivités locales pour la gestion financière, la gestion du personnel, la gestion des administrés et le suivi des affaires. L'éventail des utilitaires associés permettra et facilitera les multiples tâches du secrétariat dans des domaines aussi variés que l'e-administration, la préparation et la simulation budgétaire, la gestion des paies, la gestion des actes, du cimetière, la facturation, les registres de délibérations, l'organisation des élections, la dématérialisation, la création de formulaires, les sauvegardes, l'application pour les conseillers, le service d'assistance...etc. C'est un outil complet.

- L'adressage.

Les poteaux et les plaques de rue ont été posés. Les plaques individuelles avec numéro métrique et la visserie, sont disponibles en mairie, aux heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00

Nous vous demandons de les poser dès que possible. Éventuellement, à la demande, cette installation peut être effectuée par les employés de mairie. Dans ce cas, elle vous sera facturée.

- La borne de recharge.

Située à la Chapelle, sur la route du Col de l'Arzelier juste après l'église, la borne est enfin en service. Pour recharger votre véhicule, plusieurs moyens de paiement sont possibles : avec le badge RFID pour les abonnés au réseau e-born (www.eborn.fr), avec votre smartphone (application QR Code) ou avec votre carte bleue sans contact.

Pour plus de précisions, voir les explications dans ce bulletin.

- L'arrêt partiel de l'éclairage public la nuit.

Quelques problèmes de programmation persistants sont en cours de résolution...

- Le déneigement.

Les marchés de déneigement et d'épandage de la pouzzolane étant arrivés à leur terme lors de la saison 2018/2019, nous avons lancé un nouveau marché public de prestation de service pour 3 ans (saison 2019/2020, saison 2020/2021 et saison 2021/2022). Une saison commence le 15 novembre et se termine le 15 avril. Le prestataire qui a été retenu est l'entreprise Repellin David de Saint Andéol.

Sommaire

Page 1, 2, 3, 4

Accueil

Mot du Maire

Jacques POSTOLY

Pages 5, 6, 7

Etat civil

Compte-rendu des conseils Municipaux de septembre à décembre 2019.

Pages 8, 9

Actualités / Infos

Réseau Eborn

Acca

Banc essai moteur

Pages 10, 11, 12

Animations

Horaires de l'épicerie du Col de L'arzelier

Pages 13, 14, 15, 16, 17

Histoire :

Article sur l'agriculture, Joseph VALLIER nous en parle...

Pages 18 et 19

Au revoir Valentin...



Le déneigement pour une saison est constitué d'un forfait de 150 heures. Le prix TTC de l'heure est de 121,32 € avec une TVA à 10%. Ce qui nous donne un montant de 19 965,00 € TTC pour la saison. Le dépassement d'heures hors forfait est facturé à 116,19 € TTC de la 151^{ème} heure à la 200^{ème} heure et à 97,06 € TTC au-delà.

L'épandage de la pouzzolane pour une saison est constitué d'un forfait de 60 heures. Le prix TTC de l'heure est de 121,32 € avec une TVA à 10%. Ce qui nous donne un montant de 8 007,12 € TTC pour la saison. Le dépassement d'heures hors forfait est facturé à 116,19 € TTC de la 151^{ème} heure à la 200^{ème} heure et à 97,06 € TTC au-delà.

Tarifcation des usagers sous convention pour la saison 2019/2020 :

La tarifcation comprend une part fixe appelée « forfait » et une part « variable » correspondant au linéaire de la voie à déneiger, multipliées par le coût du mètre linéaire.

- « Forfait » pour une habitation individuelle : 75,00 € TTC ; « Forfait » pour une habitation collective : 42,00 € TTC/logement ; « forfait » professionnel : 300,00 € TTC.
- Coût du mètre linéaire pour un chemin privé : 0,90€ TTC ; pour un chemin rural ou autre, hors chemin communal : 0,17 € TTC.

- Le transfert de la compétence Eau Potable

Comme nous l'avons déjà évoqué dans les précédents bulletins, la loi NOTRe nous oblige à transférer cette compétence à la Communauté de commune au plus tard au 1^{er} janvier 2026, ainsi que celle de l'assainissement.

L'absorption par la Communauté de Communes de ces 2 compétences simultanément n'est pas envisageable, car trop complexe. Le Conseil des maires a choisi de préconiser dans un premier temps, le transfert de la compétence « eau potable », au 1^{er} janvier 2020, et celui de la compétence « assainissement » dans un second temps (2021/2022). Ceci à condition que l'ensemble des communes qui refuseraient le transfert à cette date, représente moins de 25% de la population de la Communauté de communes. A noter que si ce transfert avait lieu au 1^{er} janvier 2020, une subvention de 1,9 M€ serait attribuée à la Communauté de communes.

Notre commune avait le choix entre plusieurs scénarii :

- Soit refuser que le transfert ait lieu avant le 1^{er} janvier 2026, auquel cas la subvention serait perdue.
- Soit transférer le service au 1^{er} janvier 2020, ce qui donnerait lieu à une augmentation immédiate des tarifs, une perte de trésorerie pour la commune et des interrogations quant au devenir de l'employé.
- Soit le transférer au 1^{er} janvier 2020 sous convention avec la Communauté de communes, mais dans ce cas, la commune perdrait une partie de la gestion et de la facturation.
- Soit le transférer au 1^{er} janvier 2020 avec délégation de compétences à la commune, le fonctionnement serait alors similaire à celui d'aujourd'hui.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a opté à l'unanimité pour un transfert avec délégation de compétences.

Malheureusement, nous venons d'apprendre, au moment de boucler ce bulletin, que les 25% de blocage ont été atteints par le refus de plusieurs communes. Il n'y aura donc pas de transfert avant 2026 et par conséquent pas de subvention de 1,9M€.

- Déploiement du compteur Linky par ENEDIS

Le déploiement du compteur Linky a commencé sur certaines communes du Trièves.

L'association « Trièves sans Linky » a organisé 2 réunions d'information à Lalley le 18 novembre et à Saint-Martin de Clelles le 11 décembre.

Cette association demande aux mairies de s'opposer à ce déploiement.

Pour information, les pouvoirs du Maire sont très limités : pas d'autorité sur les compteurs et pas de pouvoirs de police en matière de santé publique, qui est du domaine de l'Etat. La commune peut juste rappeler à ENEDIS et à l'installateur des compteurs que l'installation d'un compteur Linky ne peut être faite si le propriétaire des lieux s'y oppose formellement.

- Route Forestière

La route forestière qui part du parking de Mauret jusqu'au ruisseau Raffin en limite avec Saint Andéol, n'était pas cadastrée. Cela posait certains problèmes, notamment lors de recherches sur plan puisqu'elle n'était pas tracée. Nous avons fourni à la Direction Générale des Finances Publiques un plan parcellaire, ce qui a permis à Monsieur Dubreuil, agent de la DGFP, de cadastrer cette route et de lui choisir un nom. En concertation avec l'ONF, elle devient « Route Forestière des Dus ». Des panneaux nominatifs seront installés prochainement à chaque extrémité, ainsi que de nouvelles barrières.

Je profite de cette opportunité pour vous rappeler que cette route forestière est interdite à tout véhicule. Elle est réservée aux engins d'exploitation forestière, aux personnes pratiquant la randonnée pédestre, le VTT et le VAE en période estivale, à la randonnée en skis ou raquettes l'hiver. En contrevenant à cette réglementation, vous vous exposez à une amende de 150€ si vous circulez sur cette route et 1 500€ si vous vous aventurez en dehors de cette route.

Cependant, des cartes de laisser-passer peuvent être délivrées pour des cas précis : coupe de bois, entretien d'une parcelle, exploitation agricole, chasse, ... La délivrance se fait à la demande, sur une durée déterminée en fonction de la raison. Le fait d'être riverain ne donne aucun droit sur cette route. Une seule carte sera délivrée par propriétaire ou tiers. La carte doit porter, la durée de validité, l'immatriculation du ou des véhicules autorisés, ainsi que le sceau de la mairie et la signature du Maire. Ces cartes deviennent caduques, dès que la route forestière est recouverte de neige. La commune ne sera pas responsable des incidents pouvant se produire sur cette route.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2020.



Jacques Postoly

Etat-Civil

Mariage le 24/08/2019 de Marion DONAT-MAGNIN et Lucas DAVAZE

Naissance le 7/12/2019 de Naël CUNAT FAHRNER

Décès le 21/08/2019 de Monsieur Bernard SCHMIDT

le 02/01/2020 de Monsieur Valentin HEBRARD

Compte-rendu des conseils municipaux

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03/09/2019

Lancement du nouveau marché de déneigement

Marché similaire avec une adaptation des indices, réactualisation du matériel et des élus. Marché lancé pour 3 ans. Vote à l'unanimité.

Lancement du nouveau marché d'épandage de pouzzolane

Même logique que le marché précédent. La question du stockage de la pouzzolane se pose, à voir avec le titulaire du marché. Vote à l'unanimité.

Conventions de déneigement pour les particuliers : nouveaux tarifs

Mise en place d'un tarif composé d'une part fixe (forfait) et d'une part variable. Proposition d'une augmentation de 20% pour les forfaits et 10% pour la part individuelle. M. Éric DOARÉ expose quelques exemples de simulations. Vote à l'unanimité.

Convention financière avec la commune de Saint-Andéol pour l'acquisition de tablettes numériques :

La commune de Saint-Andéol a acheté des tablettes pour l'école, la commune de Château-Bernard doit verser la moitié de la somme après déduction des subventions, soit 1034€. Vote à l'unanimité.

Demande de dérogation scolaire

Avis du conseil demandé sans prise en charge par la commune de Château-Bernard. S'en suit une discussion sur cette logique et l'évocation des effectifs actuels à l'école de Château-Bernard

Discussion également sur les situations des parents qui ont des complications d'horaires en périscolaire. Report de la délibération en attente de la réponse de la commune sollicitée.

Questions diverses :

Renouvellement de la composition de la Communauté de Communes du Trièves : Choix de passer à 47 délégués, soit 2 délégués pour Château-Bernard, en attente de la position de la majorité de La Communauté de communes.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 02/10/2019

Déneigement (saisons 2019 à 2022) : choix de l'attributaire

L'entreprise ETA REPELLIN David est retenue. Marché lancé pour 3 ans au tarif de 115€ HT de l'heure. Vote à l'unanimité.

Epandage de pouzzolane (saisons 2019 à 2022) : choix de l'attributaire

L'entreprise ETA REPELLIN David est retenue. Marché lancé pour 3 ans au tarif de 115€ HT de l'heure. Vote à l'unanimité.

Déneigement : proposition d'un service à la personne

Proposition d'un service de déneigement payant pour les personnes les plus en difficulté. Déneigement effectué par l'employé communal. Le tarif retenu est forfaitaire. Vote à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Poste d'un an renouvelable à raison de 7h par semaine. Vote à l'unanimité.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05/11/2019**Décision modificative EAS**

Installation d'une carte SIM dans le local de traitement UV de la Chênevarie afin de réduire les coûts d'abonnement téléphonique mis en place pour les alertes. Vote à l'unanimité.

Suppression de la Régie de Recette des Remontées Mécaniques

Cette Régie n'est plus utilisée pour l'instant. Vote à l'unanimité.

Acquisition du hangar de Monsieur Christian TERRIER

La commune de Château-Bernard ne possédant pas de garage communal et souhaitant agrandir l'espace de stationnement dans le centre du village, elle propose d'y acquérir un hangar et un terrain appartenant à M. TERRIER Christian. Elle a, de ce fait, interrogé les services de l'Etat afin de faire estimer ces biens.

Compte tenu de l'estimation, le conseil municipal valide le principe d'achat de ces deux biens et Monsieur le Maire propose de se rapprocher du propriétaire afin de discuter des modalités d'acquisition. Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

- Débat sur le transfert de l'Eau et assainissement
- Proposition faite par une entreprise pour l'acquisition du godet de la saleuse
- Stockage de la dameuse
- Changement du logiciel de comptabilité et état civil

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19/12/2019**Présentation par Monsieur Michel PICOT, maire de Lalley, des possibilités de transfert de compétence Eau à la communauté de communes.****Vote du transfert de la compétence Eau à la communauté de communes**

Suite à l'exposé de Monsieur Michel PICOT, monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus présents de statuer sur les différentes possibilités offertes aux communes dans le transfert ou non de la compétence Eau :

Opposition au transfert : 7 voix

Vote sur le transfert total : 7 voix

Vote sur le transfert avec convention : 7 voix

Vote sur le transfert avec délégation : Unanimité

A compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau Potable de la commune de Château-Bernard sera donc transférée à la communauté de communes avec délégation. Les modalités de cette délégation seront traitées avec la communauté de communes dès janvier 2020, selon le vote des autres communes.

Demande de subvention au département : Acquisition Hangar et terrain de Monsieur Christian TERRIER

Du fait de l'absence de garage communal, la commune de Château-Bernard souhaite acquérir un Hangar pour stocker les véhicules et le matériel, ainsi qu'un terrain situé à côté de la mairie, afin d'augmenter le nombre de places de stationnement.

Le coût de l'acquisition s'élève à 140 000€, frais de notaire inclus.

Le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention. Vote à l'unanimité.

Demande de subvention au Territoire d'Énergie Isère (ex SEDI) - Changement des ampoules de l'éclairage de l'église par des Led plus économique.

La commune de Château-Bernard s'est engagée dans une démarche d'économie d'énergie en éteignant dans un premier temps l'éclairage public à certaines heures de la nuit. Elle souhaite désormais faire l'acquisition de lampes plus économiques pour l'éclairage de l'église. Cette modification est subventionnée par le Territoire d'Énergie Isère, il convient donc de délibérer pour demander les subventions.

Coût de l'acquisition : 612€. Vote à l'unanimité.

Réglementation Générale de Protection des Données, obligation des collectivités.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation faite aux collectivités territoriales d'appliquer la nouvelle réglementation sur la protection des données. Les collectivités sont appelées à tenir un registre de leurs activités de traitement, d'encadrer les opérations sous-traitées, de formaliser des politiques de confidentialités des données et d'adhérer à des codes de conduite.

Au vu du coût de cette mise en place, la communauté de communes propose de mutualiser la formation des agents par un prestataire en divisant le coût par le nombre de communes inscrites ou de confier la réalisation du registre des traitements et du plan d'action au prestataire.

Le conseil municipal choisi à l'unanimité de former l'agent responsable du traitement des données.

Dérogation scolaire : demande

Demande de scolarisation de deux enfants sur la commune de Miribel-Lanchâtre. La commune de Miribel accepte d'accueillir les enfants Sans facturation. Mais la commune de Château-Bernard souhaite maintenir son école et donc refuse la demande.

Délibération sur les tarifs de l'Eau Potable

Suite au transfert de l'eau par délégation, la commune de Château-Bernard souhaite maintenir les tarifs de l'eau votés en 2019. La délibération 2019-45 du 18/06/2019 est reconduite.

Actualités / Infos

Mairie



Château-Bernard s'est engagée aux côtés du Territoire d'Énergie Isère (anciennement SEDI) pour proposer à ses habitants une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, accessible 24/24, avec ou sans abonnement. Elle est située

Hameau de La Chapelle (devant l'église).

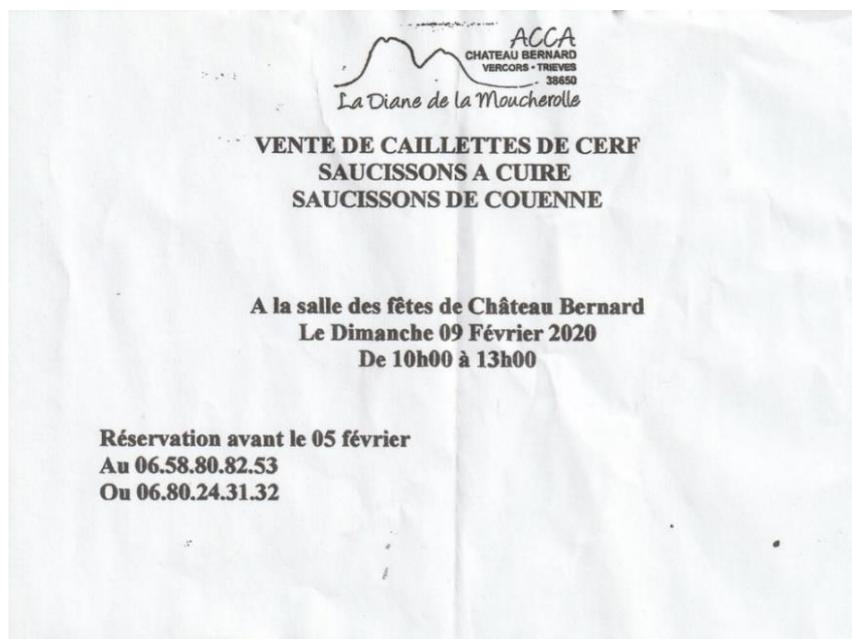
Avec un seul badge abonné, vous pourrez accéder à l'ensemble des infrastructures déployées sur le réseau eborn, soit en Isère, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Hautes-Alpes et bien d'autres départements !

L'accès à la borne se fait également par carte bancaire sans contact ou via un paiement en ligne sur smartphone.

En Isère, les bornes de recharge sont alimentées par de l'électricité verte, produite à partir de sources d'énergies renouvelables (retrouvez le label international EKOénergie sur les bornes !).

Consultez toutes les informations sur le réseau eborn sur le site internet **www.eborn.fr** et suivez les actualités sur la page facebook : Reseau.eborn.

Acca :



BANC ESSAI MOTEUR

LE DIAGNOSTIC VITAL !



Détection des dysfonctionnements du tracteur pour limiter les risques de pannes graves

Réduction de la consommation de carburant grâce aux préconisations de réglages du moteur

Analyse de courbes de diagnostic (couple, puissance,...)

**MOINS DE CO2
MOINS DE CARBURANT**

DE GRANDES ECONOMIES !

Ouvert à tous

Coût : pris en charge par la Communauté de communes

Durée : 45 mn en moyenne par tracteur
(Horaire de passage sur la convocation)

**Lieu : Trièves,
à préciser**
(selon les demandes)

12 février 2020

INSCRIPTIONS avant le 31/01/2020

Communauté de communes du Trièves
04 76 34 49 10 / 04 76 34 49 12
l.scrimgeour@cdctrieves.fr



Animations

Horaires d'ouverture de l'épicerie du Col de l'Arzelier



Vente de produits régionaux et artisanaux

Location de luges et de raquettes.

Tel : 0685483896

En période scolaire : ouvert tous les week-ends de 9h à 16h

Pendant les vacances : ouvert tous les jours de 9h à 16h. *Fermé les lundis.*



Arz'anim

Un Karaoke est prévu le 15 février au Col de l'Arzelier.
Cette animation est organisée par l'association Arz'anim.

Réservation : 06.85.48.38.96 / 09.62.53.28.01

<https://www.facebook.com/arzanim.lepanier/>

Les Festives du Balcon Est



L'Association Les Festives du Balcon Est, vous souhaite une belle année 2020. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous, samedi 21 mars au Col de l'Arzelier, pour notre prochain concert.

Nous recevrons les groupes Zig Z et Self Control Project pour une soirée autour du jazz et de ses diverses influences. *Des débuts sur des airs Ragtime, Swing, Blues, puis, au fil des compositions les morceaux s'enrichissent d'autres inspirations : Rock progressif, Be-Bop, Classique, Expérimentale, Pop... pour enfin s'inscrire dans un genre « Jazz-Fusion »*

<http://selfcontrolproject.com>

Samedi 21 mars au Col de l'Arzelier

Ouverture des portes à 20 h 30 - Participation libre - Buvette sur place



Plus d'informations prochainement.

Bon début d'année à tous et au plaisir de vous retrouver prochainement.

Maya Teruel et toute l'équipe des Festives

www.lesfestives.com

<https://www.facebook.com/Les-festives-du-balcon-est-596693457031584/>

Prochains concerts début octobre au Col de l'Arzelier et une soirée organisée avec Anouk et Thibault à la Soldanelle fin octobre.

Ecole

Les élèves de notre école élémentaire partent faire du ski de fond sur les pistes de Gresse-en-Vercors, chaque lundi, jusqu'aux vacances de Février.

L'institutrice : Estelle Capai, accompagnée d'un guide de montagne, parent d'élèves : Marc Vampé, d'une monitrice de ski parent d'élèves également : Carine Binétruy et de parents agréés, donnent des cours à travers des exercices et des activités de façon à faire progresser les élèves tout en les amusant. Deux séances ont déjà eu lieu, dont voici quelques images...



Première séance de ski le lundi 13 Janvier, la neige était gelée...



Séance du lundi 20 Janvier, la neige était parfaite...

Histoire L'agriculture...

Par Frédérique PUISSAT

« Allo Jojo... Il neige ... ? On vient chez toi avant Noël pour faire un article...Pas de problème ? »

Et c'est ce qui est bien avec Jojo... Il n'y a jamais de problème...

Et bien sûr jamais de neige... au regard de ce qu'il y avait avant...



Joseph VALLIER

Joseph est né à Château-Bernard le 19 novembre 1942, pendant la guerre, au hameau de Mazetaire qu'il n'a pour ainsi dire...jamais quitté.

Baptisé à Château-Bernard, Jojo n'a pas qu'un surnom... il est aussi Joseph Edouard Maxime Vallier ; Joseph, comme ses deux grands-pères ; Edouard et Maxime comme ses oncles.

Joseph, comme de nombreux habitants de Château-Bernard, a un frère jumeau. Ils ont été les premiers jumeaux de Château-Bernard.

« Avec Robert, nous sommes des faux jumeaux, mais forcément on a toujours tout fait ensemble. Puis, lui, a appris son métier de tourneur ajusteur à Grenoble, quant à moi je suis resté à la ferme. »

« Ma sœur Léontine Vallier est née en 1939 et, derrière, il y a eu Elisabeth, et la plus petite, Dominique : 3 filles et 2 garçons.

J'ai eu une petite sœur qui est décédée à 15 jours. Les conditions d'accouchement et de vie des bébés étaient difficiles à l'époque ».



Joseph et Frédérique pendant l'interview...

« Je suis allé jusqu'au certificat d'étude, que j'ai passé à Monestier, dans la salle polyvalente en face de l'église. J'avais 14 ans. Nous étions descendus à plusieurs de Château-Bernard.

Nous étions très nombreux dans la salle. Nous sommes restés le temps d'une matinée à Monestier. Je n'ai qu'un seul souvenir, celui de Roger Arnaud, de Miribel, qui avait chanté une chanson tyrolienne...

Notre institutrice était madame Dole.

Je n'ai même plus de souvenir de l'annonce du résultat... »

« Une fois le certificat d'étude passé, je suis allé à l'école à Cordeac. Nous étions internes. 15 jours à l'école et 15 jours à la maison. »

« Puis mon papa a eu un accident. Il s'est coupé la cheville avec une hache en faisant du bois. Ce n'était pas catastrophique, mais il fallait faire attention. Du coup j'ai arrêté l'école pour venir m'occuper des bêtes. Nous avons une dizaine de vaches et un cheval qui se nommait Mouton...C'était un cheval Ardennais.

Et du coup... je suis resté à la ferme. Les bêtes m'ont toujours plu. »

Château Bernard - août 1947



Château Bernard - 1^{er} octobre 1948



« Quand même il m'a fallu partir au service militaire.

J'ai fait mes classes à Valence. J'étais avec mon frère et nous y allions par le train de Monestier. C'était la première fois que je prenais le train. Les classes, cela durait 4 mois et tu ne rigolais pas ! On mangeait comme des cochons. Très mal. Nous

sommes revenus en permission à Château après les classes, car ma grand-mère venait de décéder.

Après les classes, on devait partir au 410^{ème} régiment à Alger, puisque c'était la guerre... Mais le régiment a été rapatrié dans le nord. C'était la fin de la guerre d'Algérie.



Jour du conseil de révision en 1959 à Monestier de Clermont ;

De gauche à droite : Joseph VALLIER, Jean VALLIER, Jean Marc GIRARD, Jean Claude ROCHAS,

Jacques CHABUEL, Robert VALLIER, Roger MAZET.

Nous étions tellement heureux de ne pas partir en Algérie !

L'Algérie, c'était la mort possible.

« Nous étions donc très heureux de partir à DOUAI dans le Nord. 14 mois à DOUAI. Nous sommes revenus très peu souvent durant cette période, car cela coutait très cher. J'ai bénéficié de ma permission agricole pour les foins au mois de juillet. A l'époque, nous étions bien considérés en tant qu'agriculteurs.

Nous étions très bien à DOUAI. Nous étions avec des gars de l'Ardèche, de l'Ain et de la Haute Loire. Nous sommes toujours restés en contact. J'ai passé tous mes permis là-haut... »

« Après l'armée, en 62, je suis rentré à Château. J'ai rencontré Irène à la vogue. Irène était de Varcès. Nous nous sommes mariés en 1966, le 15 octobre, à Varcès... »

« J'étais aide familial pour mes parents. Mon papa est décédé à 68 ans. C'était un gros fumeur, 5 paquets de gris par semaine. Il préférait se passer de manger plutôt que de fumer... On ne se rendait pas compte que la cigarette était mortelle. »

« Ma maman a gardé la ferme et ensuite c'est moi qui ai repris derrière. On ne se posait même pas la question de savoir qui reprenait la ferme.

Dans aucune famille... C'était presque naturel »

« J'ai fait de mon mieux pour faire évoluer l'exploitation. La ferme à Château c'était dur, car c'est la montagne. Je faisais du lait et de la viande. La traite à la main. Ce n'est pas qu'on aimait bien, mais on était obligé. »

Avec Irène, comme tout le monde, je faisais naître les veaux. Il faut passer la main dans la vache pour voir comment ça se présente. J'avais toujours vu faire donc... pas de souci.

Si le veau est mal tourné, il faut agir. Quand on voit qu'on en n'est pas capable, il faut téléphoner au veto. »

« Il n'y a qu'une dizaine d'années que j'ai des moutons. »



« S'agissant de l'évolution des métiers d'agriculteurs, je nous vois mal partis ; Il y a parfois trop de dépenses. Il faut aussi être minutieux pour garder le matériel. Le fait qu'il y ait plus de terre, moi je dis.... Qu'il faut faire le boulot. »

« Nous, on a des enfants, des petits enfants et des arrières petits-enfants...on a aussi eu la chance de travailler à la station... Sinon, nous n'y serions jamais arrivés. »

Et Jojo comme de chacun de conclure : « on est bien à Château-Bernard... »

Frédérique Puissat

Au revoir Valentin...

Cher Valentin,

Nous sommes tous là aujourd'hui, ta famille, tes amis, tous les militaires et notamment le 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains qui t'entouraient et tous ceux qui t'ont suffisamment approché pour apprécier l'étendue de ta personnalité et de ta bonté.

J'ai eu la chance très récemment que tu aies demandé à ton bataillon de bien vouloir procéder à une remise de fourragère au Col de l'Arzelier. Merci de m'y avoir invité, cela m'a fait chaud au cœur et j'en fus très honoré.

Je pense à la station du Col de l'Arzelier que tu aimais tant et où tu as appris à skier quasiment seul, même si Lionel t'a initié à tes débuts. Un petit peu casse-cou, comme lui d'ailleurs. Puis tu as fini par y travailler avec d'autres, avant de réaliser ton souhait, rejoindre les Chasseurs Alpains.

Valentin, nous sommes là pour te dire adieu. Tu pars avant nous, nous nous rappelons que nous ne sommes qu'une infime partie de l'univers, une particule qui brille un temps, puis s'éteint... Nous nous rappelons aussi qu'il faut jouir de chaque minute que nous passons sur cette terre. Toi le bon vivant, le jeune homme généreux, tu savais cultiver l'amour et l'amitié...

Pour nous qui restons, tu laisses un vide immense. Comment ne pas regretter le jeune homme agréable et joyeux que tu as toujours été ?

C'est accablés de tristesse et de compassion que nous nous tournons vers tes parents, Géraldine et Lionel, ta sœur Charline, ton frère Cyprien et ta famille, pour leurs présenter nos plus sincères et respectueuses condoléances.

Dans ce train qui t'emporte, il y a tout un wagon de pensées et de fleurs que nous t'offrons mais nous gardons ton rire, ta bonne humeur et ta gentillesse pour toujours au fond de notre cœur.

Repose en paix, cher ami, cher Valentin, les trains partent à l'heure. Nous sommes tous les passagers d'une même destination finale.

« Chacun porte au fond de lui comme un petit cimetière où reposent ceux qu'il a aimés » disait Romain Rolland. Aujourd'hui, tu viens prendre ta place parmi ces êtres chers !

Adieu Valentin !



Mairie de Château-Bernard
La Chapelle
38650 Château-Bernard
Tel : 04.76.34.05.07
Mail : mairie.chateaubernard@orange.fr